

# COMMUNIQUE

## VIENT DE PARAITRE:

### "La protection des travailleurs en cas de perte de l'emploi"

Collection du Droit du Travail; Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Cet ouvrage a pour objet l'étude comparée des mécanismes juridiques qui agissent, dans les pays de la Communauté, comme moyens de lutte contre le chômage involontaire. Il se compose de six rapports nationaux et d'un rapport de synthèse: la notion juridique de chômage, les divers régimes d'assurance contre le chômage et d'assistance aux chômeurs, les procédures de placement des travailleurs sont examinés dans les rapports nationaux; le rapport de synthèse, établi par le Prof. MENGONI, esquisse une reconstruction d'ensemble, permettant de comparer les diverses législations nationales et de prendre conscience des tendances qu'elles manifestent.

L'ouvrage fait partie d'une série d'études de droit comparé du travail, que la Haute Autorité a confiées à un groupe de juristes des six pays de la Communauté, spécialistes en la matière.

Ce groupe de travail poursuit son activité depuis 1955. Il a déjà mis au point d'autres importantes études de droit du travail comparé.

"La protection des travailleurs en cas de perte de l'emploi" se rattache en substance aux études précédentes du groupe de travail, portant sur "Les sources du droit du travail", "La stabilité de l'emploi" et "La représentation des travailleurs sur le plan de l'entreprise".

Elle s'en distingue, du point de vue de la forme, car elle paraît sous une présentation nouvelle et s'insère organiquement dans une collection particulière: "Le droit du travail dans la Communauté", qui portera sur les aspects principaux de ce droit dans les six pays de la Communauté. Par ailleurs, les études effectuées antérieurement seront mises à jour, refondues entièrement et rééditées dans le cadre de la nouvelle collection.

Ce groupe est présidé par M. LEVENBACH, professeur à l'Université d'Amsterdam et est composé, en outre, des personnalités suivantes:

- M. G. BOLDT, président de secteur au Tribunal fédéral du travail de Kassel;
- M. Guillaume CAMERLYNCK, professeur à la Faculté de droit et sciences économiques de Paris;
- M. Paul HORION, professeur à l'Université de Liège;
- M. Armand KAYSER, président de l'Office des assurances sociales à Luxembourg;
- M. Luigi MENGONI, professeur à l'Université Catholique de Milan.